A Madame Esther BENBASSA

Madame,

En juin 2009, vous avez pris l'initiative de lancer un appel pour « la sauvegarde de la liberté intellectuelle des chercheurs et enseignants-chercheurs de la fonction publique ».

Sur le principe on ne peut que souscrire à une telle démarche... pour autant que celleci ait le souci de l'objectivité et de la rigueur et s'appuie sur des témoignages fondés et vérifiables.

La scientifique que vous êtes ne peut qu'en convenir.

Quatre ans ont passé... Vincent Geisser a finalement eu la franchise de reconnaître que les accusations portées contre moi « étaient fausses et outrancières », que « les accusations de harcèlement à (son) égard et de traque des musulmans et de leurs amis » étaient « non fondées ». Evoquant le débat médiatique de juin 2009 - et je pense que vous vous sentirez personnellement concernée — il ajoute « j'ai conscience que ces mises en cause injustifiées ont pu vous blesser et porter atteinte à votre honneur ».

J'ignore si cet aveu est de nature à modifier votre engagement de 2009 et le cliché du « général » s'érigeant en « censeur de la pensée », pour reprendre votre expression...

Maintenant que la procédure judiciaire est close, votre site dédié à la pétition intellectuelle de 2009 et la défense de Vincent Geisser pourrait objectivement intégrer les ultimes développements de cette affaire, comme le feront d'autres sites.

Avec mes meilleurs sentiments.

Joseph ILLAND

lly eer